

**Réunion du Conseil d'Administration
du mercredi 11 mai 2022 à 15h00**

Délibération n°2022-23

Objet : Marché 2021 01 03 lot n°2 (équipements et accessoires
informatiques) - Résiliation

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, M. CHARLAS, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme GEIL-GOMEZ, Mme GOUSMAR représentée par M. FONTES, M. CADAS représenté par Mme CAMAIN.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : M. PARRE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. GUILLEMET ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUEL, Mme DOSTE ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : néant ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS ;
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. TARAVELLA ;
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée qu'elle a été habilitée à mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence relative à la fourniture de matériels informatiques sur la base d'un accord-cadre à bons de commandes d'une durée de 3 ans décomposé en 2 lots, par délibération du Conseil d'administration n° 2020-15 en date du 30 janvier 2020.

Elle précise que le marché a été passé sans minimum d'achat et avec un maximum d'achat pour un montant de 60 000€HT pour le lot 1 (PC portable, PC hybrides et stations d'accueil) et 40 000€HT pour le lot 2 (équipements et accessoires informatiques).

Elle précise également que les 2 lots ont été attribués respectivement aux sociétés MEDIACOM SYSTEMES et QUADRIA, le CDG31 leur ayant notifié cette attribution le 1^{er} juin 2021.

La Présidente informe les membres de l'assemblée que, dans le contexte économique international actuel, le lot n°1 fait l'objet d'une exécution sans difficulté majeure à ce jour tandis que l'attributaire du lot n° 2 (équipements et accessoires informatiques) a en revanche indiqué au CDG31 être dans l'impossibilité de continuer à exécuter le contrat aux conditions contractuelles établies dans le marché, en raison d'une importante hausse des prix des matériels faisant l'objet du marché de fournitures, elle-même liée à une importante hausse des prix des composants.

La Présidente rappelle que le principe d'intangibilité du prix et de ses conditions d'actualisation fait obstacle à toute modification du marché à cet égard et propose, au vu de cette situation constatée par le titulaire, que le Conseil d'administration l'autorise à procéder à la résiliation du lot 2 (équipements et accessoires informatiques) du marché 2021 01 03.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- résilier le lot n°2 (équipements et accessoires informatiques) du marché 2021 03 01 compte tenu de l'impossibilité du titulaire de poursuivre son exécution ;
- donner mandat à la Présidente pour la réalisation de toute démarche nécessaire dans ce cadre.

Fait à Labège,

Le 11 mai 2022



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ